

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DJS 7 Subventions (7.500 euros) à trois associations sportives (dont une convention pluriannuelle d'objectifs) (7e).

M. Karim ZIADY, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à 3 associations localisées ;

Vu l'avis du conseil du 7^{ème} arrondissement, en date du 22 juin 2021 ;

Considérant que la crise sanitaire actuelle et les mesures édictées pour lutter contre la propagation du virus ont provoqué une perte majeure de recettes pour les clubs sportifs parisiens ;

Sur le rapport présenté par M. Karim ZIADY au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 5.500 euros est attribuée à l'A.S. Bon Conseil (n°16217 / 2021_02515) 6, rue Albert de Lapparent (7^{ème}) au titre de l'exercice 2021. La Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée pour l'exercice 2021 à l'association sportive scolaire du collège Jules Romain (n°17363 / n°2021_03809) – 6, rue Cler (7^{ème}).

Article 3 : une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée pour l'exercice 2021 à l'association Carte blanche 2001 (n°11486 / n°2021_00132) –24, rue de Verneuil (7^{ème}).

Article 4 : la dépense correspondante, d'un montant total de 7.500 euros, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget de la Ville de Paris de 2021 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO